

Christine Tasin sur Sputnik : interdiction du Niqab ? Cela ne regarde pas l'ONU

écrit par Christine Tasin | 24 octobre 2018



Résistance républicaine, groupe anti-islam : **Interdiction du Niqab ? Cela ne regarde pas l'ONU.**

J'ai été sollicitée hier par Sputnik pour leur écrire un article sur les recommandations faites à la France d'abolir la loi anti-burqa.

Voici le lien de l'article en anglais :

<https://sputniknews.com/europe/201810231069150802-french-group-responds-to-un-niqab-criticism/>

Cela me fait drôle de me voir traitée d'activiste (en anglais), mais j'ai l'impression qu'ils ont à peu près bien traduit mon texte.

La traduction google de leur introduction

Le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a donné six mois à la France pour revoir son interdiction de porter le niqab et a accusé Paris d'avoir violé les droits des femmes en leur infligeant une amende pour avoir porté un voile

intégral. Le chef d'un groupe français anti-islamisation a déclaré à Spoutnik que les vêtements islamiques couvrant le visage étaient en conflit avec l'identité française.

Le comité des Nations unies a demandé à Paris de revoir sa politique sur les vêtements des femmes islamiques d'ici à la fin avril 2019, affirmant qu'il n'était "pas convaincu" par les arguments de Paris selon lesquels l'interdiction de masquer le visage était liée à la sécurité et à l'objectif de vivre ensemble dans une société laïque. En outre, le comité a accusé les autorités françaises d'avoir violé la liberté de religion de deux femmes condamnées à une amende en 2012 pour avoir porté le niqab.

Dans un commentaire écrit pour Spoutnik, Christine Tasin, présidente de *Résistance républicaine*, une association opposée à l'islamisation de la France, a condamné la décision du comité, qualifiant ses conclusions de "beaucoup de tapage pour rien".

Mon texte original en français

Interdiction du Niqab ? Cela ne regarde pas l'ONU

Le Comité des Droits de l'Homme de l'ONU demande à la France d'abolir la loi dite "contre la burqa" qui interdit de dissimuler son visage en public.

Beaucoup de bruit pour rien. Telle est la conclusion que l'on devrait et aimerait donner à l'avis du "Comité des Droits de l'Homme" de l'ONU, pour trois raisons.

Tout d'abord, ce Comité n'a aucun pouvoir, et les avis qu'il donne ne sont en aucun cas contraignants. Si on avait à la

tête de la France un Salvini ou un Poutine, nul doute que chaque avis de ces pseudo-experts ferait l'objet de commentaires ironiques et sardoniques, une espèce de bras d'honneur avec les mots.

Ensuite, l'ONU viole le droit imprescriptible des peuples en se mêlant de nos lois, de notre justice, de nos choix de société. C'est une dérive inacceptable de la mondialisation, une violation du principe sacré de démocratie.

Enfin, l'ONU ne peut, de toutes manières, être juge et partie. L'ONU (et notamment ce Comité des Droits de l'Homme est aux mains de partisans de l'islam). A ce titre tout est fait pour favoriser l'islamisation de nos pays au nom de la "liberté de manifester sa religion". Or, la France est un pays laïque, où il est mal venu d'afficher ses choix politiques comme sa religion. La religion, chez nous, est un choix privé qui ne regarde personne et qui ne doit être pris en compte par qui que ce soit. Et cela d'autant plus que la question du voile renvoie à l'un de nos textes constitutifs les plus importants, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*. Le voile remet en question l'égalité entre homme et femme, puisqu'il signale et que la femme est un être à part, qui doit se cacher, et que les hommes seraient des animaux en rut prêts à se jeter sur les femmes dont ils verraient les cheveux ou les jambes ! Si le voile était juste un "marqueur" de religion, pourquoi les non musulmanes en pays musulman seraient-elles priées de porter elles aussi ce signe infamant, les hôtesse de l'air des avions d'Air France atterrissant en Iran, Hillary Clinton en Iran également, sans parler des ghettos réservés aux Occidentaux en pays musulman ?

Oui, cet avis est illégal et devrait être méprisé par nos dirigeants :

Le peuple français n'a jamais décidé, par un vote, de renoncer à sa souveraineté et de la transférer à des "experts" internationaux ne connaissant pas la situation française, ne

connaissant pas nos traditions et nos lois. Ce comité, comme l'ONU, est illégal et n'a aucun pouvoir.

Notre seul problème est que nous sommes dirigés par Macron, mondialiste qui déteste la France. Il le prouve à chaque déplacement à l'étranger, où il critique notre pays, notre histoire, notre attachement à nos particularités, à notre identité.

On peut donc craindre le pire. Il n'est pas impensable que Macron puisse revenir sur la loi de 2010 contre le niqab pour se mettre en conformité avec les experts onusiens.

En effet, il y a quelques mois, le même Comité prétendait donner tort à la France dans l'affaire de la salariée voilée de Baby-loup, qui avait été licenciée pour port du voile dans une crèche publique. Baby-loup et l'Etat avaient gagné contre la voilée, qui était allée pleurer à l'ONU. La seule réponse de Macron aurait dû être *"occupez-vous de vos affaires "*, or, depuis, la Cour de cassation française, vraisemblablement sur demande de Macron, a décidé de tenir compte de l'avis du Comité, ouvrant la boîte de Pandore du voile en entreprise, même dans les services publics. Bientôt des voilées pour enseigner à nos enfants que la femme est inférieure à l'homme et qu'elle doit se promener en sac poubelle pour éviter à son mari les affres de la jalousie ?

Mieux encore, si Macron obéit aux desiderata du dit Comité, nous verrons bientôt dans nos écoles, nos hôpitaux, les services de l'Etat... des ennikabées.

Or, cela pose un problème, en sus de ceux, fondamentaux, déjà évoqués ci-dessus par rapport à notre Constitution, nos lois, nos coutumes.

Nous sommes en guerre contre le terrorisme islamique. Nous devons ouvrir nos sacs, permettre que les caméras de video surveillance puissent repérer délinquants et djihadistes en action... Si le niqab n'est plus interdit, qui empêchera

délinquants et terroristes d'agir à l'abri de leur déguisement ?

Récemment un dangereux délinquant qui avait tué un policier, Redoine Faïd, s'est évadé de prison. Il est resté 3 mois en cavale, vivant dans un quartier islamisé... Il se déplaçait revêtu d'un niqab !

Comment un tel Comité ose-t-il demander l'impossible à la France, France qui a déjà payé le prix fort avec 255 morts et 1100 blessés depuis 2015 ?

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/19/liste-du-djihad-en-france-223-affaires-255-morts-1100-blesses-depuis-2015/>

Comment un tel Comité pourrait-il être entendu et obéi, si ce n'est par un Président félon ?